



Vice caché MOTO

Par Vincent22

Bonjour,

J'ai acheté une moto dans un dépôt vente le 26 avril dernier qui affichait 94 500kms au compteur avec contrôle technique vierge. J'ai fait environ 800kms depuis l'achat.

L'embrayage donne des signes de faiblesse. Peut-on considérer qu'il s'agit d'un vice caché? Si oui, quelles sont les démarches à faire? Merci